Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice

Liberté • Égalité • Fraternité
République Française
Premier ministre
INHESJ
Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

28e session nationale

Sécurité et Justice

2016-2017

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La session nationale « **Sécurité et Justice** » est un lieu unique**, d'échanges et de réflexions sur les risques et menaces auxquels sont confrontées nos sociétés.**

La session a pour finalité de faire partager à une centaine d'auditeurs de haut niveau, appartenant aux secteurs public et privé une **culture de sécurité et de justice**.

Le cursus s'articule autour de trois grands objectifs :

- Expliquer la place et le rôle des acteurs concourant à la sécurité nationale.
- Appréhender les grands enjeux contemporains de la sécurité et de la justice.
- Intégrer à la réflexion les dimensions de complexité, veille, anticipation et résilience.

Institut national des hautes études
de la sécurité et de la justice
École militaire – Case n° 39
1 place Joffre – 75700 Paris 07 SP

Contact : département Sécurité et Justice

Tél : +33 (0)1 76 64 89 10
Fax : +33 (0)1 76 64 89 31

Courriel : formation@inhesj.fr

Site internet : www.inhesj.fr

Télécharger le
Dossier de candidature

Télécharger la
Convention de formation

PUBLICS DE RÉFÉRENCE

Les auditeurs de la session nationale « **Sécurité et Justice** » sont prioritairement choisis parmi :

- les élus nationaux et locaux ;
- les membres du Conseil économique, social et environnemental ;
- les magistrats de l'ordre administratif, financier et judiciaire ;
- les administrateurs des assemblées parlementaires et du Conseil économique, social et environnemental ;
- les hauts fonctionnaires d'État, territoriaux et hospitaliers membres des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ou de niveau équivalent, les agents contractuels de haut niveau ;
- les commissaires divisionnaires de la police nationale ;
- les officiers supérieurs des trois armées, gendarmerie nationale et des sapeurs-pompiers, du grade de colonel ;
- les universitaires et chercheurs de haut niveau des secteurs public et privé ;
- les directeurs de préfectures et fonctionnaires du cadre national des préfectures, notamment responsables des services interministériels de défense et de protection civile (SIDPC), et assimilés ;
- les cadres supérieurs, dirigeants et associés d'entreprise ;
- les membres des professions libérales ;
- les dirigeants syndicaux nationaux ;
- les journalistes ;
- les personnalités qualifiées exerçant dans les secteurs économique, social, scientifique, juridique, associatif, culturel et cultuel ;
- des auditeurs issus des institutions européennes ;
- des auditeurs étrangers, issus des corps supérieurs de la police, de l'armée et de la justice, maîtrisant la langue française, sur proposition de leurs autorités nationales respectives, relayée par les ambassades ;
- des auditeurs étrangers issus du secteur privé exerçant leur activité en France et maîtrisant la langue française ;

Le directeur de l'institut peut retenir des personnalités dont la candidature présente un intérêt spécifique.

Agrément à la formation des élus

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice a reçu l'agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux conformément au code général des collectivités territoriales.

Télécharger le **Dossier de candidature**

Télécharger la **Convention de formation**

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA SESSION

Des séminaires mensuels faisant intervenir des acteurs de premier rang : responsables publics et privés, experts, universitaires, autour de thématiques telles que :

- enjeux de la sécurité et de la justice et place du citoyen ;
- évolution du rôle de l'État à l'heure des flux mondialisés ;
- stratégies de prévention des risques et de gestion de crise ;
- politiques locales, nationales et européennes de sécurité et de justice.

Des travaux de groupes - Les auditeurs sont répartis en plusieurs *groupes de diagnostic stratégique (GDS)*. Chaque GDS établit un rapport collectif sur un sujet proposé par l'institut. Ce travail débouche sur des préconisations, transmises aux administrations concernées pour une éventuelle mise en œuvre. Par ailleurs, chaque GDS participe à un exercice de prise de décisions animé par le département Risques et Crises de l'INHESJ.

Des déplacements sur le terrain permettant des échanges d'expériences entre professionnels et auditeurs :

- visites dans des structures traitant des problématiques de sécurité et de justice ;
- participation en tant qu'observateur à des missions de justice, police, gendarmerie, douanes, sécurité civile ;
- démonstrations des forces mobiles (CRS et gendarmes mobiles) et des groupes d'interventions (RAID, GIGN).

Deux voyages d'études - Le premier consacré à l'Union européenne est organisé à Bruxelles. Il intervient en début de session. Le second clôture le cursus. Il se déroule généralement dans une capitale européenne.

Déroulement

La **28e session nationale** commencera à la fin du mois de **septembre 2016** et se terminera en **juin 2017**.

La majorité des séminaires thématiques mensuels auront lieu au siège de l'institut à Paris, à l'École militaire.

La durée des **séminaires** est de **trois jours et demi par mois**, deux demi-journées étant réservées aux travaux de GDS.

Les candidats admis à suivre la session ont une obligation d'assiduité aux séminaires et aux déplacements, conformément aux dispositions de l'engagement d'assiduité en annexe de la convention de formation.

Télécharger le
Dossier de candidature

Télécharger la
Convention de formation

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
INHESJ
INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Session nationale – 2016-2017
« Sécurité et Justice »

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

28e Session nationale « Sécurité et Justice » – Septembre 2016 – Juin 2017

"Les acteurs de la sécurité et de la justice face aux défis de sécurité nationale"

Du 27 au 29 septembre 2016
Journées de rentrée à l'École militaire

Séminaire commun de présentation aux auditeurs des trois sessions nationales

- Les missions et le fonctionnement de l'INHESJ
- Présentation de la session nationale « *Sécurité et Justice* »
- Présentation de la session nationale « *Protection des entreprises et intelligence économique* »
- Présentation de la session nationale « *Management stratégique de la crise* »
- Les stratégies de la sécurité et de la justice : interventions des délégués interministériels et des directeurs généraux appartenant aux ministères concernés.

Séminaire introductif de la session « *Sécurité et Justice* »

- Mise en place des groupes de diagnostic stratégique (GDS)
- Conférences thématiques

30 septembre 2016 – Ouverture des sessions nationales de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et de l'INHESJ, par le Premier ministre

Du 10 au 14 octobre 2016 – 1er Séminaire
L'Europe de la Sécurité et de la Justice

Voyage d'études à Bruxelles

- Les enjeux de la politique européenne de sécurité et de justice
- La coopération européenne en matière judiciaire et policière
- Présentation et visite des institutions européennes
- La gestion de crise au niveau européen
- Le projet de parquet européen
- La lutte contre le terrorisme à l'échelle de l'Europe

Du 15 au 18 novembre 2016 – 2e Séminaire
Sûreté des entreprises* et gestion des crises

- Les enjeux de la sécurité économique pour les entreprises
- L'intelligence territoriale
- L'hyper compétition mondiale et les dispositifs d'intelligence économique étrangers
- L'organisation française de la gestion de crise
- Le management de l'information et de la communication en situation de crise
- Zoom sur un retour d'expérience de crise

(*) *Conférences communes avec la session nationale spécialisée « Management stratégique de la crise »*

Du 6 au 9 décembre 2016 – 3e Séminaire
Lutte contre le terrorisme et la radicalisation

- État de la menace
- Renseignement et lutte contre le terrorisme et la radicalisation
- Approche sociologique de la radicalisation violente en France
- Les lieux de la radicalisation (école, quartier, prison)
- Les réponses judiciaires

Du 17 au 20 janvier 2017 – 4e Séminaire
Les défis des flux migratoires

- Enjeux des flux migratoires
- Contrôle des frontières et sécurité intérieure
- Quelles réponses européennes au défi migratoire?
- La lutte contre les trafics de main d'œuvre et la traite des êtres humains

Du 21 au 24 février 2017 – 5e Séminaire
Sécurité des territoires : anticipation et prévention

- Les élus face aux défis de la délinquance
- Préfet, maire, procureur : mutualisation, synergies et différences
- La place du citoyen dans les politiques de sécurité
- Les outils de la prévention de la délinquance
- La violence dans l'espace public

Du 21 au 24 mars 2017 – 6e Séminaire
La lutte contre la criminalité organisée

- Physionomie de la criminalité organisée sur le territoire national
- Les trafics criminels internationaux
- La police et la justice face au crime organisé
- Le traitement judiciaire des avoirs criminels
- Les défis de la cybersécurité

Du 24 au 28 avril 2017 – 7e Séminaire
Justice et Sécurité

- Journées communes de formation avec les auditeurs du Cycle approfondi d'études judiciaires (CADEJ) mis en œuvre par l'École nationale de la magistrature (ENM)
- Visites d'établissements pénitentiaires

Du 15 au 19 mai 2017 – 8e Séminaire
Voyage d'études à l'étranger

Du 13 au 15 juin 2017 – Séminaire de clôture

- Restitution des travaux des GDS

Cérémonie de remise des diplômes et cocktail de fin des sessions nationales

Les **mercredis sont consacrés à des visites de site,** *notamment : Cellule interministérielle de crise (CIC), Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC), établissements pénitentiaires, salles opérationnelles de la police, de la SNCF, de la RATP, musées, enceintes sportives, grands parcs d'attractions.*

La session comprendra également :

- **des missions dans les services opérationnels**, *notamment au sein des permanences de parquet, brigades anti-criminalité, patrouilles police-secours, brigades de sapeurs-pompiers, brigades territoriales de gendarmerie, services des douanes ;*
- **des démonstrations des forces mobiles et des groupes d'interventions** *(RAID, GIGN) ;*
- **des séminaires communs avec les sessions nationales spécialisées** « Management stratégique de la crise » *et* « Protection des entreprises et Intelligence économique », *ainsi qu'avec l'IHEDN.*

Cette formation étant actualisée en fonction du contexte, les thèmes des séminaires sont susceptibles de modifications.

Télécharger le **Dossier de candidature**

Télécharger la **Convention de formation**

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription à la session nationale « **Sécurité et Justice** », destinés à couvrir une partie des frais, sont fixés à :

- Pour les candidatures issues de structures publiques apportant un soutien au fonctionnement de l'institut en moyens humains ou financiers ; **3 500 €**
- Pour les candidatures étrangères relevant d'un régime de la fonction publique de leur pays ; **3 500 €**
- Pour les candidatures issues de structures d'emploi de moins de 20 salariés, (sur présentation du document unifié de cotisation de l'URSSAF, ligne « effectif moyen de l'entreprise au dernier jour de la période ») ; **4 500 €**
- Pour les candidatures à titre individuel, ces dernières émanant exclusivement de candidats en fin de contrat de travail, en situation de recherche d'emploi ou ayant un projet de reconversion professionnelle ; **4 500 €**
- Pour les candidatures d'élus locaux et de cadres des collectivités territoriales ; **5 000 €**
- Pour les candidatures issues du secteur public ou privé et les candidatures individuelles ne relevant pas des catégories précédentes. **7 000 €**

Ces tarifs font l'objet d'un abattement de 10 % pour les candidatures de personnes ayant déjà suivi une session nationale ou un cycle de spécialisation et d'expertise, l'année précédente.

Les droits d'inscription sont exigibles dans leur intégralité avant l'ouverture de la session.

Les frais afférents à l'hébergement, à la restauration et au transport sont à la charge de l'auditeur ou de son employeur, excepté pour ce qui est prévu par le programme dans le cadre des déplacements.

FORMATION PROFESSIONNELLE

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice est habilité à percevoir des fonds au titre de la formation professionnelle. Une convention de formation spécifique et une facture sont alors établies.

Télécharger le **Dossier de candidature**

Télécharger la **Convention de formation**